

DU CHIFFRE D'AFFAIRE HT AU SALAIRE, QUELLE TRANSFORMATION ?

Anna a terminé le site internet de son client, Bike plus. Comme prévu, ce travail lui a pris 7 jours.

Hugo a travaillé 21 jours au cours du premier mois de sa mission.

Ils ont tous les deux rempli le compte rendu d'activité (CRA) fourni par leur entreprise de portage, en indiquant les jours de travail effectués.



COMMENT SE PASSE MAINTENANT LE PAIEMENT DE LEUR MISSION ?



Anna a facturé **3 000 euros** pour sa mission.

Hugo a facturé **16 800 euros** pour le premier mois.

ANNA, UN PAIEMENT UNIQUE

L'entreprise de portage d'Anna, FAA Portage, prélève ses frais de gestion et provisionne les cotisations sociales patronales et salariales dont elle doit s'acquitter pour Anna.

FRAIS DE GESTION

300 euros (10 % du CA facturé).

COTISATIONS SOCIALES

- ▶ Cotisations patronales : **850 euros**.
- ▶ Cotisations salariales : **407 euros**.

Le 10 du mois suivant la déclaration de son compte, FAA Portage verse à Anna un **salaire net de 1 442 euros**. Après calcul, Anna se rend compte que son montant correspond à environ **48 % de ce qu'elle a facturé** à Bike plus.

SALAIRE NET

1 442 euros.



HUGO, UN PAIEMENT COMPLET EN PLUSIEURS ÉTAPES

Chez CAB portage, l'entreprise de portage d'Hugo, le paiement d'une mission se fait en plusieurs étapes.

ÉTAPE 1

- Après avoir validé le compte rendu d'activité d'un salarié porté, CAB Portage verse le salaire minimum conventionnel correspondant à la durée de travail déclarée d'Hugo.
- Hugo touche 2087 euros net le 10 du mois suivant la déclaration de son compte rendu d'activité.
- CAB Portage s'acquitte également des cotisations sociales patronales et salariales qui correspondent à ce salaire minimum conventionnel (respectivement 1 231 euros et 588 euros).



ÉTAPE 2

- Après un délai de paiement de 45 jours, l'entreprise cliente d'Hugo paye la facture du premier mois émise par CAB Portage.
- Elle comprend 21 jours de travail au tarif journalier négocié par Hugo (800 euros HT) et le paiement des frais de mission négocié par Hugo (200 euros par mois) soit au total 17 000 euros.



ÉTAPE 3



- CAB Portage crédite le compte consultant d'Hugo en retirant les sommes déjà versées (salaire minimum net plus cotisations) et les frais de gestion (7% du total facturé, soit 1 190 euros).
- Le compte consultant est crédité de 11 907 euros.

ÉTAPE 4

- Hugo va maintenant pouvoir piloter son compte consultant afin d'optimiser sa rémunération.

Compte consultant : le compte consultant est un outil généralement mis à disposition du salarié porté par l'entreprise de portage.

Cet outil lui permet de suivre sa rémunération et d'avoir une vision des différentes opérations financières liées à son activité. Il peut s'apparenter à un compte bancaire.

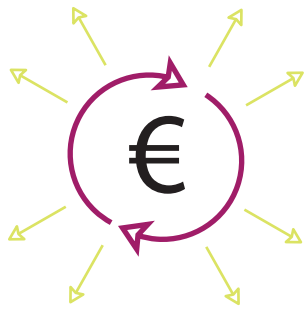


COMMENT HUGO PEUT-IL OPTIMISER SA RÉMUNÉRATION ?

1 - LES FRAIS PROFESSIONNELS

Le portage salarial permet la gestion de ses frais professionnels.

Il faut distinguer **2 types de frais** :



- Les frais refacturés à l'entreprise cliente qui sont liés directement à la mission. Hugo a négocié avec son client la prise en charge des frais liés à sa mission à hauteur de 200 euros. Il envoie les justificatifs de ces frais à son client tous les mois.



- Les frais non refacturés à l'entreprise cliente de type frais de fonctionnement (abonnement internet, téléphone, frais de prospection, abonnement à un espace de coworking...). Hugo déclare pour ce premier mois de mission, justificatifs à l'appui, 350 euros de frais de fonctionnement auprès de CAB Portage.

COMPTE CONSULTANT

100 €

100 €

SI VERSÉS AU TITRE DE
REMBOURSEMENT DES FRAIS

53 €

SI TRANSFORMÉS EN SALAIRE
NET

Ces frais sont prélevés sur le compte consultant du salarié porté. Ils seront versés par l'entreprise de portage en même temps que le salaire net sans pour autant constituer du salaire (les frais ne sont pas soumis aux cotisations sociales).

Au total, c'est donc 550 euros de frais qui lui seront versés en même temps que son salaire net pour ce premier mois de mission.

2 - LE PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (PEE)

Certaines entreprises de portage salarial mettent à disposition de leurs salariés portés un PEE. Cela permet aux salariés portés d'affecter à leur PEE une part des sommes disponibles sur leur compte consultant en bénéficiant des dispositions fiscales avantageuses de l'épargne salariale.

Hugo décide d'affecter 2 000 euros de son compte consultant au PEE de son entreprise de portage. CAB Portage s'acquitte pour lui du forfait social (20%) et de la CSG/CRDS sur cette somme (9,7%), au lieu de payer les cotisations sociales patronales (environ 46 % du salaire brut) et salariales (environ 22 % du salaire brut).



il existe d'autres solutions pour optimiser sa rémunération en portage salarial. C'est notamment le cas du PERCO et des chèques CESU ...

ÉTAPE 5

- Après ces opérations, Hugo décide de transformer en salaire le montant restant sur son compte consultant.
Après s'être acquittée des cotisations sociales patronales et salariales (respectivement 2 823 euros et 1 350 euros), CAB Portage lui verse donc un complément de salaire net de 4 789 euros.
- Au global, **Hugo aura perçu** 6 876 euros en salaire net, 550 euros en frais professionnels et 2 000 euros en épargne salariale, soit environ **55 % du total facturé**.
Le retour pour Hugo est nettement supérieur à celui d'Anna, qui n'a pas pu optimiser ses revenus.





CFE
CGC

-PARTAGE



Le syndicat des
salariés portés